LA FABRIQUE DU FUTUR

Bulletin d'adhésion 2021

Association soumise à la Loi du 1er juillet 1901 et au décret du 16 août 1901.

M/Mme/Mlle : Prénom **Nom :**
Date de naissance : le **à :**
Adresse :
Téléphone : **e-mail :**
Profession ou statut :

Paragraphe suivant à remplir si vous représentez une personne morale
Agissant en tant que représentant dûment mandaté de l'organisation :
Dénomination : **Type d'organisation :**
N° d'identification (Siret ou autre) :
Adresse :
Téléphone :
Secteur d'activité :
Taille : Nombre d'employés **Chiffre d'affaires / Budget**

Je déclare par la présente souhaiter devenir membre actif de l'association La Fabrique du Futur. Je reconnais avoir pris connaissance des statuts et de sa charte et les approuver. J'accepte par ailleurs de verser ma cotisation annuelle selon le tarif en vigueur correspondant à ma catégorie de membre payable par chèque, carte bancaire ou virement bancaire.

Fait à , le

Signature + « Lu et approuvé »

LA FABRIQUE DU FUTUR

Tableau des tarifs des cotisations

Personnes physiques	**Tarif individuel**		**100**
	< 28 ans, étudiants, en recherche d'emploi	Justificatif à fournir	**50**
Personnes morales	**Grands groupes et filiales**	Les critères seront fixés dans le règlement intérieur	**4500**
	PME		**2000**
	TPE et associations		**750**

Moyens de règlement

1/ Par virement bancaire

IBAN (1) : **FR76 3000 4008 3400 0103 3317 486**

BIC (2) : **BNPAFRPPXXX**

	Code banque	Code agence	Numéro de compte	Clé RIB	Agence de domiciliation
RIB (3) :	30004	00834	00010333174	86	BNPPARB PARIS OPERA GA (00799)

(1) International Bank Account Number (2) Bank Identifier Code (3) Relevé d'Identité Bancaire

2/ Paiement sécurisé par CB : liens cliquables dans la deuxième colonne du tableau ci-dessus

3/ Paiement par chèque : établir celui-ci à l'ordre de l'Association La Fabrique du Futur et le remettre au Trésorier

Dons

Versement libre par virement, chèque ou CB **via ce lien**.

Un reçu vous sera remis

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 19 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, l'adhérent bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent.